



Fédération Française de Football
DISTRICT HAUTE-MARNE DE FOOTBALL



COMITÉ DIRECTEUR

PROCÈS VERBAL N°5 - SAISON 2024-2025 RÉUNION DU 26 MAI 2025

Préside	Patrick LEIRITZ
Participant	Catherine BAES, Kévin BERNARD, Yannick DANDRELLE, Paul-Émile DENIS, Jean-Pierre DERREZ, Louis FLAMERION, Valentin LAURENT, Éric LESEUR, Clémence MEURET, Laure PÉCHINÉ, Loïc SIMONNOT, Jacky THIÉBAUT
Excusés	Eddy CANTONNET, Jean-Joseph SCHAEFFER,
Absent	Philippe GUILLAUME
Assistent	Valentin HUOT (invité), Aurélien NAPLOSZEK (CDA), Alain SIMON (invité), Jordan SIMON (directeur)

ACCUEIL – CARNET DE VIE – REMARQUES DERNIER PV (Patrick LEIRITZ)

Carnet de vie :

- Le CODIR a tenu à rendre hommage à Annick GEOFFROY (CODIR) et Philippe LIROT (Chaumont FC), qui nous ont quitté dernièrement.
- Du côté des naissances, félicitations à Romain OFFROY, qui a eu la joie de devenir papa.

Procès-verbal :

Aucune remarque n'a été effectuée concernant le PV du 15 avril dernier.

1. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT (Patrick LEIRITZ)

- Tour des Clubs :** 9 clubs ont pour l'instant été rencontrés. Ces réunions sont riches et appréciées par les clubs. Notre écoute et nos échanges mettent à jour différentes difficultés et satisfactions. Le District poursuivra cette tournée la saison prochaine et reste à l'écoute de chacun dans l'optique d'en tirer des axes d'évolution.
- Fin des championnats :** Beaucoup de difficultés pour le maintien de nos équipes de niveau Ligue. Nous restons dans l'attente de certaines décisions juridiques pour certains clubs.

- **Nombre de licences** : Le président constate le nombre de licences enregistrées au 30 avril 2025 avec un total de 8 045, soit équivalent à la saison dernière.
- **Bilan Soirée des commissions** : Cette soirée a été très valorisante et a permis de nombreux échanges dans un contexte convivial. L'opération sera renouvelée !
- **Bilan Soirée label CACB** : Ce fut une belle journée de mise en valeur de nos clubs. Les récompenses des labels 2024 leur ont été remises. Un grand merci aux membres du Crédit Agricole pour leur présence et leur soutien financier. Merci également aux représentants de la préfecture, du Conseil départemental et du Conseil régional. Merci au JHM représenté par son journaliste Dominique Piot.
- **Bilan Journée Nationale des Débutants (JND)** : La journée s'est très bien passée, dans une belle ambiance. Nous regrettons néanmoins l'absentéisme de certains clubs (près de 30 % de clubs absents). La JND est une journée fédérale obligatoire à laquelle l'ensemble des clubs doit inscrire au moins une équipe. Une communication spécifique sera adressée au club pour les sensibiliser sur cette problématique et des modifications réglementaires seront prochainement menées.
- **Bilan Journée des bénévoles** : Les 4 bénévoles ont vécu une riche journée. Ils ont pu assister à la finale de coupe de France le samedi soir et un concert le dimanche.
- **Modifications règlementaires soumises et discutées au collège des présidents lors de l'assemblée générale de la FFF du 14 juin 2025** :
Les propositions de modification des règlements soumises à l'AG de la FFF le 14 juin prochain sont présentées. Un bilan sera présenté à l'issue de l'AG de la FFF et du vote.

2. RESSOURCES HUMAINES (Patrick LEIRITZ et Jordan SIMON)

La future équipe technique départementale :

- 1 conseiller technique régional (CTR) 100 % consacré à la Haute-Marne, basé au District : Romain OFFROY (à compter du 1^{er} septembre)
- 1 nouveau conseiller technique départemental (CTD) dont le poste va démarrer au 1^{er} septembre (recrutement en cours)
- 1 apprenti « adjoint technique » (contrat Mathieu HUDELOT en cours jusqu'en août 2026)

Un nouveau conseiller technique départemental en arbitrage (CTDA) :

Ses missions :

- Recruter et former de nouveaux arbitres, notamment via les écoles, clubs et structures éducatives
- Accompagner les jeunes arbitres, observateurs, tuteurs et arbitres bénévoles
- Organiser les formations initiales et continues en lien avec l'EDA et la CA
- Valoriser l'arbitrage auprès des clubs via le PEF et les outils de communication
- Collaborer avec les instances (Ligue, District, CTD) et participer à la politique fédérale (prévention, engagement sociétal)
- Contribuer à des missions régionales ou nationales liées à l'arbitrage

3. ACTIVITÉ DU DISTRICT (Patrick LEIRITZ et Valentin LAURENT)

Comité directeur :

Selon les statuts, en cas de vacance de poste au CODIR, le Président propose à la plus proche assemblée générale l'élection de nouveaux membres.

Présentation de :

- Alain SIMON – président de l'USIB Vaux-sur-Blaise
- Valentin HUOT – joueur et dirigeant de l'ES Andelot/Rimaucourt/Bourdon

Tous deux ont assisté au CODIR, sans prendre part aux différents votes.

• **Évolution de poste :**

- **Secrétaire générale adjointe** : Catherine BAES est élue à ce poste.

Mise à jour des commissions :

Le comité directeur a validé les **sorties** et **entrées** des membres suivants dans les commissions ci-dessous :

• **Sorties :**

- **Commission supérieure d'appel de district** : Frédéric PERRIN et Pascal CLÉMENT (démissionnaires)
- **Commission du statut des jeunes** : Jean-Marie CROTTI (automatique car intègre l'appel)
- **Commission RSE** : Philippe GUILLAUME (exclusion)

• **Entrées :**

- **Commission départementale de discipline** : Bruno BOULLANGER
- **Commission des compétitions** : Éric GUILLIER
- **Commission supérieure d'appel de district** : Jean-Luc BOFFY, Vanessa PEQUITO, Romain DELPLANQUE, Jean-Marie CROTTI et Pascal CHARDET

→ Le CODIR a ainsi entériné la nouvelle commission supérieure d'appel (8 membres dont la moitié au moins de non élus + 1 arbitre) avec :

- Stéphanie ZIMMERMANN – présidente
- Audrey TAISANT – secrétaire
- Romain DELPLANQUE – arbitre
- Myriam LEMOINE – membre
- Patrick PÉCHINÉ – membre
- Jean-Marie CROTTI – membre
- Vanessa PEQUITO – membre
- Pascal CHARDET – membre
- Jean-Luc BOFFY - membre

4. VIE DES CLUBS (Valentin LAURENT)

Projets de fusion :

Le CODIR a validé les projets de fusion suivants :

- Chateauvillain – Bricon → Union Sportive Ouest 52
- Colombey – Maranville → Entente Colombey/Maranville

5. ORGANISATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (Valentin LAURENT)

Le CODIR a validé l'ordre du jour suivant :

- 1) Allocution de bienvenue du Président
- 2) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 novembre 2024 (publié sur le site du District le 17/12/2024)
- 3) Rapport d'activité du secrétaire général
- 5) Présentation modifications règlements généraux FFF & statuts
- 6) Informations & actualités
- 7) Élection de postes vacants au comité directeur
- 8) Intervention des invités
- 9) Remise de récompenses

L'émargement précédent l'ouverture de l'assemblée générale sera assuré par Valentin LAURENT, Catherine BAES et Laure PÉCHINÉ.

6. PROPOSITION DE MODIFICATION DE RÈGLEMENT (Valentin LAURENT)

Vœu n°1 – CS Maranville :

Le vœu n°1 émis par le club du CS Maranville (voir ci-dessous) n'a pas pu être recevable car il concerne un point de règlement défini au niveau national par les règlements généraux de la Fédération Française de Football.

PERIODE DE MUTATION

« Aujourd'hui un joueur peut changer de club du 1er juin au 15 juillet, puis en hors période du 16 juillet au 31 janvier. Il existe aussi des conditions spécifiques jusqu'au 30 avril, par exemple un joueur de D1 peut démissionner et reprendre une licence en D4 jusqu'au 30 avril.

Nous souhaitons que ces périodes soient modifiées :

- **Muté dans la période : du 1er juin au 31 août**
- **Muté hors période : du 1er au 31 janvier**

Nous proposons cette modification pour plusieurs raisons :

- Ethique et valeur du club : Pour montrer l'importance de prendre une licence dans un club et respecter l'engagement pris en début de saison en prenant une licence dans une association,
- Niveau sportif : Ne pas fausser les championnats après le 31 janvier, un club de D4 jouant la montée peut recruter des joueurs d'un niveau supérieur. Et à l'inverse un club de D1 jouant la relégation peut perdre des joueurs importants pour jouer le maintien.
- Financier : Les clubs doivent régler des demandes de mutation qui sont rarement répercutées sur les licences. Cet argent pourrait être investi différemment pour l'achat d'équipement. Les clubs ont également investi dans du matériel et équipement pour un certain nombre de joueurs alors qu'en cours de saison le nombre de joueurs diminue.

Cette demande est faite pour renforcer la position des clubs par rapport aux joueurs, pour mener à bien les différents projets que les clubs mettent en place sur le long terme.

Mais également pour rappeler aux joueurs que prendre une licence en début d'année dans un club est un engagement.

Nous espérons que cette demande sera prise en compte. »

Vœu n°2 – Saints-Geosmes FC :

Le CODIR a voté contre le vœu n°2 émis par le club du Saints-Geosmes FC (voir ci-dessous) – Ce vœu est lié aux fonctionnements des compétitions et reste donc du ressort du Comité directeur (pas de passage en AG). Le Comité directeur décidé à l'unanimité de ne pas donner suite à ce projet qui dénaturerait la Coupe de Haute-Marne. Par contre, il retient l'idée, à l'avenir, d'étude de création d'une éventuelle coupe supplémentaire ouverte aux équipes de Ligue, selon les possibilités calendaires. Les clubs seront alors sondés à ce moment-là.

Participation des équipes de Ligue en coupes départementales

« Je pense que nous sommes l'un des seuls districts de la LGEF où nos équipes premières engagées dans les championnats régionaux ne peuvent participer aux coupes départementales. Je comprends que pour l'équité de nos coupes départementales nous excluons les équipes régionales mais avec cette disposition, involontairement, nous pouvons affaiblir nos équipes régionales. En effet, lorsqu'un de nos joueurs est suspendu, celui-ci est obligé de purger ses matchs en championnat ou dans les coupes régionales alors que dans d'autres District (comme dans l'Aube ou la Meuse par exemple, cas où nous avons été confrontés cette saison en R2), les joueurs suspendus en championnats ou coupes régionaux, peuvent également purger leurs suspensions sur les matchs de coupes départementales.

Je vous propose donc de laisser le droit à toutes les équipes régionales de notre District de participer aux compétitions départementales, quitte à y inclure une règle de limitation de joueurs ayant participé à un match régional le week-end précédent. Mais l'engagement de nos équipes régionales en coupe départementale permettrait à nos joueurs de purger comme, les autres districts, leurs suspensions.

Mon idée n'étant pas d'augmenter nos chances de remporter une coupe départementale mais plutôt d'aider nos équipes régionales, en difficultés dans nos championnats respectifs, à perdurer au niveau de la LGEF. »

Proposition du comité directeur – Évolution des horaires des matchs de football féminin :

La proposition ci-dessous sera débattue lors du prochain CODIR du 17 juin, après étude et sondage des responsables d'équipes :

L'idée est, à termes, de pouvoir jouer aussi le dimanche après-midi et d'atteindre une équipe avec les compétitions masculines.

Paramètres à prendre en compte :

- **Priorisation de la programmation des matchs**
- **Occupation des terrains**

Cette question concerne les compétitions, ne nécessite donc pas de vœu en AG, mais une réforme à voter en CODIR.

Planning proposé :

- Sondage lors de la réunion des responsables seniors féminines en juin
- **A l'ordre du jour du prochain CODIR**
- Sondage possible en AG

7. BUDGET PRÉVISIONNEL (Louis FLAMÉRION)

Le CODIR a validé le budget prévisionnel ci-dessous :

CHARGES			PRODUITS		
	SAISON N	SAISON N-1		SAISON N	SAISON N-1
60 - ACHATS	11 200	12 700	70 - PRODUITS D'EXPLOITATION	79 200	90 200
Licences individuelles	200	200	Droits engagements	9 000	10 000
Eau, gaz, électricité	5 000	5 500	Cotisations district	15 000	15 000
Fournitures administratives	2 000	2 000	Droits administratifs et amendes	50 000	60 000
Supports de communication	4 000	5 000	Licences individuelles	200	200
			Evènements	5 000	5 000
61 - SERVICES EXTERIEURS	58 800	50 800	74 - SUBVENTIONS	215 000	222 300
Location matériel	2 800	2 800	Ligue (part licence et mutations)	80 000	82 000
Entretien et réparations	3 000	3 000	FFF (Subvention CTD)	20 000	20 000
Carburant	2 000	2 200	FFF (Conventions d'Objectifs)	35 000	34 300
Assurances	3 000	2 800	FFF (indemnité préformation + arbitrage)	12 000	12 000
Evènements et actions techniques	38 000	30 000	Aide à l'apprentissage	6 000	6 000
Formation	10 000	10 000	ANS (Emploi et apprentissage)	0	3 000
			ANS (Actions)	13 000	15 000
			Conseil Départemental	22 000	22 000
			Fonds Développement Vie Associative	2 000	2 000
			Crédit Agricole - "fondation Agir"	0	0
			Services civiques	20 000	20 000
			Autres appels à projets	5 000	6 000
62 - AUTRES SERVICES	56 000	51 000	75 - PRODUITS DIVERS	78 000	75 300
Honoraires	4 500	4 000	Sponsoring et mécénat	50 000	45 000
Déplacements - missions	25 000	24 000	Dons bénévoles défiscalisés	18 000	15 000
Déplacements bénévoles défiscalisés	18 000	15 000	Produits de gestion courante	0	0
Internet - Téléphonie - Affranchissements	6 000	5 500	Transfert de charges	10 000	15 300
Autres services	2 500	2 500			
63 - IMPOTS ET TAXES	8 200	8 200	76 - PRODUITS FINANCIERS	3 500	4 200
Formation professionnelle	2 400	2 400			
Taxe foncière	5 800	5 800			
64 - FRAIS DE PERSONNEL	222 800	251 100	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	300	300
Salaires	155 000	172 300	Quote part subventions virées	300	300
Charges sociales sur salaire	47 000	58 000			
Médecine du Travail	800	800			
Services civiques	20 000	20 000			
65 - REDEVANCES DIVERSES	1 000	1 000			
68 - DOTATION AUX AMORTS.	17 000	16 500			
69 - IMPOT SOCIETES	1 000	1 000			
TOTAL CHARGES	376 000	392 300	TOTAL PRODUITS	376 000	392 300

8. ORGANISATION DES FINALES DE COUPE (Jordan SIMON)

Programmation :

SAMEDI :

14h :

- Finale coupes U13 des réserves AXEO SERVICE (Jacquin 2)
- Finale coupe U15 INTERMARCHÉ (Jacquin 1)

16h :

- Finale coupe U13 principale AXEO SERVICE (Jacquin 2)

17h :

- Finale coupe U18 INTERMARCHÉ (Jacquin 1)

DIMANCHE

10h30 :

- Finale coupe seniors à 8 (Jacquin 2)
- Finale coupe seniors à 11 (Jacquin 1)

14h :

- Finale coupe seniors consolante (Jacquin 1)

17h :

- Finale coupe seniors principale MATHIEU AUTO-ÉCOLE (Jacquin 1)

9. STATUT DE L'ARBITRAGE (Yannick DANDRELLE)

Le CODIR a validé l'application de valorisation des arbitres de club (statut de l'arbitrage), à compter de la saison 2025-2026 :

Conditions fixées par le District de Haute-Marne :

- Avoir suivi une formation à l'arbitrage de deux jours validés par une autorisation d'arbitrer son club (avec un module arbitre assistant)
- Validation de la licence par un tampon « arbitre de club » avant le 30 septembre pour la saison en cours pour les renouvellements des « arbitres de club »
- Validation de la licence par un tampon « arbitre de club » avant le 28 février pour la saison en cours pour les nouveaux candidats « arbitres de clubs » formés pendant la saison
- Participer au stage de rentrée des arbitres ou au stage de mi-saison (se tenir au courant des modifications des lois du jeu)
- Participer à un stage de recyclage d'une journée tous les 3 ans
- Avoir dirigé **dans son club** au moins 8 rencontres au centre ou à la touche
- Le club devra justifier des 8 rencontres en fin de saison (document à compléter par chaque club)
- En D3, dispositions favorables de l'article 45 du statut (arbitres supplémentaires pour obtenir un ou des mutés supplémentaires)

Récapitulatif des obligations mises à jour dès la saison 2025-2026 :

- ✓ Départemental 1 : 2 arbitres dont un majeur
- ✓ Départemental 2 : 2 arbitres dont un majeur ou 1 arbitre majeur et **2 arbitres de clubs**
- ✓ Départemental 3 : 1 arbitre (**2 arbitres de clubs pour une application de l'article 45 (mutés supplémentaires)**)

Ainsi, la valorisation de ces derniers présente les avantages suivants :

- L'arbitre de club arbitre son club
- Les arbitres de club sont formés aux lois du jeu (formation répartie sur 2 journées à effectuer une fois tous les 3 ans)
- Tous les clubs peuvent avoir des arbitres de club (pour officier sur les équipes réserves)
- En Départemental 2, deux arbitres de clubs compensent un arbitre officiel (à condition d'avoir un arbitre officiel majeur)
- Il a priorité en cas d'absence d'arbitre officiel
- Il a priorité pour officier au centre à l'extérieur
- En Départemental 3, application de l'article 45 (mutés supplémentaires)
- En Départemental 3, permet de se mettre en règle avec une éventuelle montée en D2

10. EXPÉRIMENTATION CAMÉRA EMBARQUÉE (Jordan SIMON)

L'expérimentation se veut très concluante jusqu'alors. Le fait de mettre à disposition ces caméras joue un vrai rôle dissuasif vis-à-vis des fauteurs de trouble. L'idée à termes de couvrir davantage de rencontres dans les saisons à venir.

Dans cette optique, le CODIR a validé l'achat de 2 nouvelles caméras pour la saison 2025-2026 et à termes, d'un total de 10 caméras à disposition.

11. RÉFORME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (Jordan SIMON)

Le CODIR a validé la mise en place d'une seule assemblée générale chaque année, en novembre ou décembre, en alternance nord-centre-sud, et ce dès la saison 2025-2026.

En substitut à l'assemblée générale d'été, le District organisera désormais une soirée des récompenses rassemblant uniquement les clubs champions et autres lauréats (challenges, labels, PEF, etc.).

12. PROJET DE SÉMINAIRE DES PRÉSIDENTS DE CLUBS (Jordan SIMON)

Le CODIR a validé la mise en place d'un séminaire des présidents de club dès la saison prochaine.

Suite aux échanges lors du Tour des Clubs, il apparaît nécessaire d'organiser, à la rentrée prochaine, un séminaire des présidents de clubs (présence obligatoire de chaque club). Ce séminaire, d'un format d'une demi-journée, permettrait d'échanger sur de nombreux domaines et de mieux se connaître. La programmation se fera début septembre et sera définie dans le calendrier général validé par le dernier comité directeur de juin.

13. PROJET CHALLENGE MEILLEUR BUTEUR DE D1 (Jordan SIMON)

Le CODIR a validé la mise en place d'un challenge du meilleur buteur de D1, toujours dans l'optique de valoriser ce championnat.

Il sera demandé aux arbitres de renseigner le buteur dans la FMI. Le classement sera ainsi régulièrement mis à jour par le service communication sur les réseaux du District. Le vainqueur sera récompensé à la Soirée des récompenses en juin avec l'aide de notre sponsor ERA IMMOBILIER.

14. BILAN PARTENARIAT (Jordan SIMON)

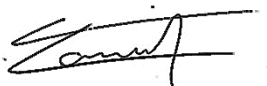
Bilan à un mois de la clôture de l'exercice :

- 33 partenaires privés engagés (évolution positive)
- Taux de fidélisation de 95 %

15. QUESTIONS DIVERSES (Valentin LAURENT)

La date du prochain CODIR a été fixée au mardi 17 juin à 18h30.

Le Secrétaire Général
Valentin LAURENT



Le Président
Patrick LEIRITZ

